



Nouvelles dispositions applicables pour votre contrat de certification

Nous vous informons des nouvelles dispositions relatives à la norme ISO/CEI 17065 encadrant les certifications de produits, procédés et services.

La mise en application de cette nouvelle norme d'accréditation n'apporte pas de modifications significatives à votre contrat ou à vos obligations en qualité d'organisme certifié. **Cependant, pour être en conformité avec les règles d'accréditation, nous nous devons de vous informer de ces modifications de forme du programme de certification.** A cet effet, vous trouverez la liste précise des modifications concernées sur notre site Internet.

Actualités réglementaires

✓ Derniers règlements modifiant le règlement CE n° 889/2008

Règlement d'exécution - (UE) N° 836/2014 de la commission du 31 juillet 2014 portant sur

- Prolongation de la possibilité d'utiliser des poulettes non bio (avec alimentation et soins véto en bio de 3 j à 18 sem) jusqu'au 31/12/2017.
- Prolongation de la possibilité d'utiliser 5% d'aliments riches en protéines non bio jusqu'en 2017 pour les porcs et les volailles.



[En savoir plus ✓](#)

Règlement d'exécution - (UE) n° 1358/2014 de la commission du 18 décembre 2014 portant sur

- L'origine des animaux utilisés en aquaculture biologique,
- Les pratiques d'élevage en aquaculture,
- L'alimentation des animaux utilisés en aquaculture biologique ainsi que les produits et substances dont l'utilisation est autorisée en aquaculture biologique.



[En savoir plus ✓](#)

✓ Derniers règlements modifiant le règlement CE n°1235/2008, concernant les importations : ajouts/suppression d'Organisme Certificateurs équivalents et de catégories de produits dans les pays tiers

Règlement d'exécution (UE) n° 829/2014 de la Commission du 30 juillet 2014

Règlement d'exécution (UE) n°1287/2014 de la Commission du 28 novembre 2014

Règlement d'exécution (UE) n°2015/131 de la Commission du 23 janvier 2015 (ajout de la République de Corée sur la liste des Pays tiers reconnus équivalents par l'UE)

Nous mettons à votre disposition sur notre site Internet les listes des Organismes Certificateurs dans les Pays Tiers reconnus (annexe III du RCE 1235/2008) et les Organismes Certificateurs équivalents (Annexe IV du RCE 1235/2008)

✓ Dernière version du Guide de lecture de décembre 2014

Version validée par la Commission permanente du Comité national de l'agriculture biologique de l'Institut national de l'origine et de la qualité du 6 octobre 2014 et par le Comité National de l'Agriculture Biologique (CNAB) du 4 décembre 2014.

A lire en particulier : les conditions d'utilisation des digestats de méthaniseurs (page 59).

✓ Dernière version du Guide des intrants du 6 octobre 2014

Liste des produits de protection des cultures utilisables en France en Agriculture Biologique



Les nouveaux services Web Bureau Veritas Certification

AGRICULTURE BIOLOGIQUE
S'ENGAGER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LA CERTIFICATION BIO
Organisme indépendant de certification et de contrôle en Agriculture Biologique, Bureau Veritas Certification France apporte une garantie aux consommateurs sur la conformité de ces produits...
[En savoir plus](#)

Agriculture biologique
Sélectionnez vos critères de recherche ci-dessous :

Sélectionner un département sur la carte ci-contre ou dans la liste ci-dessous :

71 - Saône et Loire [Rechercher](#)

Activités certifiées : **Agaves et produits à base d'agaves**
[Sélectionner](#) [Rechercher](#)

Numéro de certificat : [Rechercher](#)

✓ Les certificats en ligne

Les certificats biologiques des clients Bureau Veritas Certification sont désormais établis en mode numérique et accessibles en ligne depuis notre site internet.

Grâce à une plate-forme Internet conviviale, il est maintenant possible d'avoir accès de manière facile et rapide aux données des certificats bio. Les recherches peuvent se faire par la localisation (département), par l'activité ou par la raison sociale. S'il s'agit d'un contrôle de la validité d'un certificat, il est même possible de rentrer directement son numéro pour une réponse immédiate.

Les certificats sont téléchargeables et constituent une garantie pour les acheteurs de produits Bio. C'est aussi un moyen de chercher de nouveaux fournisseurs.

✓ Activer votre espace certification

Bureau Veritas Certification permet à ses clients Bio d'accéder 24h/24 à des ressources utiles pour gérer leur certification. Ainsi, via un accès privé, il est possible de télécharger plus de 60 documents tels que les formulaires de dérogations (INAO), de validation de vos étiquettes, le plan de contrôle ainsi que les dernières actualités réglementaires.

Cliquez sur le lien pour créer votre accès privé

✓ Les derniers chiffres de la Bio

L'agence Bio a communiqué lors d'une conférence de presse le 18 février les dernières statistiques et tendances du marché de l'agriculture biologique. Vous y trouverez les chiffres de la consommation et également de la production pour l'année 2014. L'ensemble du dossier de presse est téléchargeable depuis notre site.

20 ans de certification Bio

3 clients (l'EARL Paturel, Les Moulins de Brasseuil et Confit de Provence) se sont vus remettre un certificat d'honneur dans le cadre de 20 années de collaboration avec Bureau Veritas certification.

Retrouvez l'intégralité des événements sur notre site



Contacts BIO

Agriculteurs (Nord et Grand-Ouest) / Boulangers et Détaillants : 02 99 23 30 84

Agriculteurs (Sud-Ouest et Est) : 04 75 61 13 01

Transformateurs, grossistes, Restaurateurs et Importateurs : 04 75 61 19 05

www.qualite-france.com - www.bureauveritas.fr/certification

